

PROCÈS VERBAL du CONSEIL D'ECOLE IRÈNE JOLIOT CURIE ÉLÉMENTAIRE

Lundi 15 janvier 2018



PARENTS (RPE) : Présents : Mme FERNANDEZ-VARELA, Mme POULAIN, Mme FLECHIER-LALLE, Mr OZKAN, Mme DANIELIAN, Mme CARON, Mme ROUSSEAU, Mme CABY, Mme ROBINSON, Mme BAILLON

PARENTS (RPE) : Absents excusés : Mme RODRIGUES, Mme ROUILLARD, Mme CHASLIN, Mme RUHLIN,

ENSEIGNANTS : Mme BLUMBERG et Mme OUANDJI (Directrice et CPA), Mr DHERMAND (CPB), Mme GARNIER (CE1A), Mme BERGER (CE1B), Mme WAHL (CE2A), Mme CREFF (CE2B), Mme JURICIC (CM1A) Mme DOUXAMI (CM1B), Mme ALLONNIER (CP-CM2), Mme BREBANT (CM2), Mr CHALOPIN (Maitre G)

ENSEIGNANTE absente excusée : Mme QUARESMA NUNES (CPB), Mme LANGLOIS (CE1A)

POUR L'EDUCATION NATIONALE : Mr GAZAY - IEN

DDEN : Mme LENFANT

POUR LA MAIRIE absents: Mme ORLANDO, Mr CHEVRIE,

Avant l'ouverture du conseil d'école : Un apéritif a été organisé par Mme BLUMBERG et Mr NICOLAS afin de débiter cette nouvelle année par un moment convivial.

Les directeurs souhaitaient réunir les équipes de la maternelle et de l'élémentaire Joliot Curie.

Tous les élèves « cohabitent » pour cette nouvelle période. Il nous paraissait important d'offrir cette possibilité de rencontre entre tous les partenaires.

Etaient présents : les représentants de parents, les enseignants, la DDEN et les représentants municipaux.

Afin de respecter le calendrier pour la transmission des votes pour les rythmes scolaires, et pour offrir aux différents partenaires une occasion de se rencontrer en ce début d'année : Mr Nicolas et Mme Blumberg ont transmis une invitation pour les deux conseils d'école le même jour : ce lundi 15 janvier A leur arrivée, à 18h30, Mme Orlando et Mr Chevrie ont informé Mme Blumberg qu'ils n'assisteraient pas au conseil de l'élémentaire.

Introduction :

Retour de congé de Mme GARNIER Emmanuelle (50%) : classe de CE1A depuis le retour des vacances. Elle travaillera en binôme avec Mme LANGLOIS Marianne. (50%)

Monsieur Gazay, IEN, qui a rejoint le conseil après avoir assisté au conseil d'école de maternelle, se présente et explique qu'il vient prioritairement pour assister au vote pour les rythmes scolaires. Il assiste de droit, en observateur car non membre du conseil.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

COOP : Bilan photo

Première année où nous organisons en même temps la photo individuelle + classe.

1 944 euros de bénéfice.

Photos en deux temps l'année dernière :

1 603,34 euros photos individuelles + 588 euros photos de classe = 2 191.34 de bénéfice

Point organisation photo

Constat : Les photos individuelles et les fraties sont faites avec la maternelle Joliot Curie et Raymond Aumont. L'organisation est très compliquée et nécessite la coordination entre les trois directeurs : il faut aussi tenir compte des emplois du temps des classes (sport, sortie, piscine, etc), des siestes. Nous tenons compte également des obligations extérieures pour les élèves...

Cette organisation est d'autant plus compliquée que les effectifs augmentent. Les jours de décharge de Mme Blumberg et de Mr Nicolas ne coïncident pas. Mr Nicolas ne peut pas travailler en continu avec ses élèves ce jour-là, ce qui n'est pas acceptable. La photographie ne doit pas primer sur le temps de classe.

Il y a beaucoup de gestion administrative, comptable, et cela mobilise trop les enseignantes. Malgré notre investissement, beaucoup de reproches ont été faits aux enseignantes.

Les délais de commande (différents de ceux de l'école maternelle car nos effectifs sont plus importants) n'ont pas toujours été respectés par les familles. Nous ne pouvons assurer un « service » personnalisé, des règles collectives doivent être appliquées.

Dans la nouvelle organisation il y aura une photo individuelle + les fratries uniquement de l'élémentaire Joliot Curie + photo collective + 1 photo école.

Les parents rappellent aussi que le photographe a fait des erreurs dans les planches proposées aux fratries qui regroupent *maternelle + élémentaire*. Le dossier proposé était constitué à partir du modèle choisi par la maternelle (inscriptions « école maternelle » sur le calendrier + formats choisis différents)

La modification pouvait se faire, à la demande des parents (prise en charge par le photographe).

Nous garderons le même prestataire l'année prochaine.

Nous rencontrerons le photographe : Souhait de demander « l'achat en ligne » par les familles pour un paiement en direct.

Rythmes scolaires VOTE RYTHMES SCOLAIRES

Deuxième conseil d'école avancé pour recueillir les avis des RPE et des équipes sur l'organisation de la semaine scolaire.

La municipalité du Plessis-Robinson après avoir organisé des consultations avec les enseignants, les parents et les acteurs du périscolaire a opté pour deux propositions :

***le Statut quo** : Lundi, mardi, jeudi :8h30-11h45 → 13h15-16h, Mercredi et vendredi = 8h30-11h30
Accueil du soir, études = 16h-18h30 TAP : vendredi après-midi

*** Retour aux 4 jours** :Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h45 → 13h30-16h15
Accueil du soir, études = 16h15-18h30

Pour les parents d'élèves :

Les votes se font en fonction des réponses recueillies lors du sondage effectué auprès des parents, soit 6 voix pour les 4 jours et 4 voix pour les 5 jours.

Pour les enseignants :

Nous avons réuni un conseil des maîtres sur cette question pour réfléchir en équipe. Le vote reste individuel. Nous avons identifié certains points plus positifs en fonction de la répartition des horaires sur la semaine. Nous faisons toutefois remarquer, qu'au-delà de la question des 4 jours ou 5 jours, nous nous positionnons en fonction de l'emploi du temps spécifique qui est organisé sur la ville du Plessis-Robinson (vendredi AM libéré, consacré aux TAP).

Les constats positifs retenus, pour les élèves :

Dans l'organisation 4 jours :

- Une journée de pause qui évite aux enfants de se lever une fois en milieu de semaine
- Une organisation des sorties scolaires facilitée (l'après-midi étant trop court pour organiser une sortie)

Dans l'organisation 5 jours :

- Elèves moins fatigués les mercredis et vendredis matins : donc apprentissages facilités
- Meilleure répartition du travail sur la semaine
- Un mercredi particulièrement positif, bien plus porteur pédagogiquement que le vendredi AM où les enfants sont plus difficiles et moins concentrés
- Des journées moins longues (qui étaient suivies des APC avant)
- Pauses méridiennes moins longues

VOTE

4 jours : 9 voix/23

5 jours : 13 voix/23

Ne se prononce pas : 1 voix/23

La majorité des votes se porte donc sur la semaine de 5 jours.

Les résultats sont transmis à la municipalité et à Mr L'Inspecteur de l'Education Nationale (présent).

RELATION FAMILLES

Organisation des livrets

Les remises de 'livrets' ont été organisées avant les vacances, sauf pour la classe de CE1 A dont l'enseignante remplaçante était en arrêt maladie. Pas de soucis dans la gestion des allers et retours des parents qui ont bien respecté les impératifs de Vigipirate. Tout s'est bien passé.

Attention particulière pour les codes d'accès qui doivent être gardés précieusement car il est compliqué de générer un nouveau code s'il a été égaré après avoir été personnalisé par les parents.

Cette année, seulement 78% des livrets ont été consultés. Nous avons constaté cela pour tous les niveaux de classe.

Appels et informations aux familles

Pour les appels concernant les enfants malades, comment contacter les parents ?

RPE : quand un enfant est malade et que Mme Blumberg est en classe, comment cela se passe-t-il ?

Si l'enfant est très malade nous nous organisons la classe est surveillée temporairement par une autre enseignante. Nous disposons d'un téléphone dans la salle des maîtres. . Si la situation ne semble pas urgente, l'enseignante attend la récréation.

Caisse des écoles

Mme Poulain et M. Chevrie sont venus mercredis 10 janvier pour distribuer les livres aux enfants. Les parents , qui ont fait des dons à la caisse des écoles, sont remerciés. Ces dons permettent de financer des projets pour l'ensemble des enfants de la ville.

La classe de Mme ALLONNIER a également reçu une subvention de la caisse des écoles pour le projet « échecs » mené en collaboration avec Mme CHOQUIER (GS de Joliot Curie).

ORGANISATION PEDAGOGIQUE - ACTIONS EDUCATIVES

Activités et projets en lien avec le projet d'école

Le premier conseil d'école a été l'occasion de présenter l'ensemble des projets de classe. Nous avons également présenté les grandes lignes qui cadrent notre projet d'école.

Pour l'axe : « relation avec les familles » = Nous avons pour habitude les années passées d'organiser des temps de rencontres plus informels avec les parents : le brunch de début d'année, les RDV du forum des arts, forum des sciences ... En raison du cadre Vigipirate, nous avons dû suivre différentes directives, nécessaires, qui ne permettent plus d'accueillir l'ensemble des familles en « portes ouvertes ».

Depuis lors, des moments de rencontres entre 2/3 classes (chorale, spectacle) sont organisés pour les familles en fin d'année.

Certaines classes ont décidé de proposer également une rencontre avant les vacances de février. Cela permet aux parents d'élèves de se voir et de voir les enseignants dans un contexte moins scolaire. L'idée étant également de favoriser les liens entre les familles et les enfants qui se côtoient. Cela nous semble bénéfique pour le climat scolaire et les relations école- familles.

Nous programmons, pour certaines classes, d'inviter les familles pour un petit-déjeuner (samedi matin) ou une rencontre en soirée = les dates vous seront bientôt communiquées.

Conseil des délégués

Il s'est tenu le 18 décembre avec l'ensemble des délégués de classe. Des conseils de classe se sont tenus au préalable en fonction de l'ordre du jour qui avait été transmis. Le CR est mis en ligne sur le site de l'école.

Les enfants avaient des questions sur le fonctionnement et les espaces dans la nouvelle école : les déplacements, la cantine, la cour de récréation, les jeux, les sanitaires. Toutes les demandes spécifiques sont envoyées à la mairie par Mme Blumberg.

Le conseil sera réuni trois fois dans l'année.

SRAN

Le SRAN est un stage de remise à niveau, gratuit, pour les CM1 et CM2. Une session a lieu pendant les vacances d'Avril et le second stage la dernière semaine du mois d'août.

Organisé et encadré par l'Education Nationale, donc par des enseignants. Les points à travailler en math et en français sont pointés par les enseignants des élèves proposés à ces stages. Les familles sont libres d'accepter ou non le stage qui se déroule sur la demi-journée, pendant une semaine.

Dossiers 6^{ème} et AFELNET + classes à profils

Un premier volet sera donné en février avec les informations personnelles à donner.

Sur le second volet, il faudra donner ses 'vœux', collège de secteur, classes particulières. Les demandes dans les établissements privés ne transitent pas par le collège. Seules les dérogations pour un collège du public sont prises en charge. Une lettre pour « motiver la demande » doit être jointe au dossier.

DEMANDES/INFORMATIONS :

Du fait de l'absence des élus de la mairie lors du conseil d'école, il n'y a pas eu de réponses aux questions posées par les Représentants de Parents concernant la demande de rencontre avec la responsable du Périscolaire qui date du 1^{er} conseil d'école concernant les questions de sécurité, d'organisation du fait de la nouvelle cour, mais également sur les points de manque d'intimité et de toilette dans les nouveaux locaux (A savoir 3 toilettes pour les filles et 1 seule toilette pour les garçons et 1 urinoir) pour 250 élèves.

De plus, la mairie a informé les directeurs d'école début Janvier que les questions relatives au Périscolaire et aux centres de loisirs ne seront plus traitées lors des conseils d'école.

Du fait de la présence de M. Gazay (inspecteur académique de l'éducation nationale) pour les votes concernant le passage à 4 ou 5 jours à la rentrée 2018, les RPE l'ont questionné sur la décision de la mairie et s'ils peuvent espérer obtenir ou non des réponses aux questions inscrites à l'ordre du jour NOTAMMENT CELLES CONCERNANT LE PÉRISCOLAIRE malgré l'absence d'élus au conseil d'école.

Les Représentants de Parents d'élèves se sont basés sur les textes de l'Éducation nationale l'[D. 411-1 du code de l'éducation](#) et l'[article D. 411-2 du code de l'éducation](#).

M. Gazay a pu éclaircir certains points :

Les représentants de la Mairie (ou des parents d'élèves) ne sont pas légalement obligés d'être présents à une réunion du conseil d'école, leur absence est alors consignée dans le procès-verbal. Par contre l'équipe pédagogique a l'obligation réglementaire d'être présente. Les représentants de l'équipe périscolaire peuvent être invités mais sont libres de répondre ou non à une invitation. La mairie n'a pas non plus légalement l'obligation de répondre aux questions inscrites à l'ordre du jour d'un conseil d'école.

Les Représentants de Parents d'Élèves se questionnent sur les conditions d'échanges avec la mairie.

Heure de début 18h45

Heure de fin 21h10

Prochain conseil d'école

La secrétaire : *Mme Brébant*

La directrice : *Mme Blumberg*